BORGES, PIERRE—Taxe de 1880, montant à $4 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Urquhart, Congrès et Villeré, désignés comme lots Nos. 4 et 8 de l'ilet No. 528; le dit No. 4 forme l'encoignure des rues Elmire et Urquhart et mesure 28 pieds de face à la rue Elmire sur [illegible] pieds de profondeur; le lot No. 8 mesure [illegible] pieds de face à la rue Villeré traversant à la rue Urquhart sur 341 pieds de profondeur.

BERRY, GEO.—Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 776; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur.

BELLING, FREDERICK—Taxe de 1880, montant à $15 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Marigny, Mandeville et Decatur, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 10 mesure 46 pieds de face à la rue Peters sur 120 pieds de profondeur.

BELLING, FREDERICK—Taxe de 1880, montant à $10 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Marigny, Mandeville et Decatur, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 11 mesure 22 pieds de face à la rue Peters sur 80 pieds de profondeur.

BELLING, FREDERICK—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Marigny, Mandeville et Decatur, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 12 mesure 22 pieds de face à la rue Peters sur 120 pieds de profondeur.

BERTAUD, Veuve L. P.—Taxe de 1880, montant à $10 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 271.

BELLOCQ, M et P. et J.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Français et Union, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 419; le dit lot No. 13 mesure 36 pieds de face à la rue Robertson sur 64 pieds de profondeur.

BEAUREGARD, Vve. H.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 632; le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Londres et les rues Nouvelle-Orléans, Libéral et Force, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1180; le dit lot No. 5 mesure 27 pieds de face à l'Avenue Londres sur 180 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Libéral, Avenue Londres et Force, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1180; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Libéral et mesure 29 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 180 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 45c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues O'Reilly, Dorgenois, Avenue St. Bernard et Rocheblave, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 1320, les dits lots Nos. 8, 9 et 10 forment l'encoignure des rues O'Reilly et Dorgenois et mesurent 90 pieds de face à la rue O'Reilly sur 110 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 15c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue St. Bernard et les rues Warsaw, Loi et Magistrat, désignée comme une portion de l'ilet No. 1367; la dite portion de terre mesure 38 pieds de face à l'Avenue St. Bernard sur une profondeur de 68 pieds d'un coté et 42 pieds de l'autre coté.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 30c

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Antoine, Duels et Industrie, désignés comme 5 lots de l'ilet No. 1594; les dits 5 lots de l'ilet No. 1594 mesure 150 pieds de face à la rue Antonia sur 128 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Agriculture et Industrie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1718; la dite portion de terre mesure 233 pieds de face à la rue St. Antoine sur 140 pieds de profondeur.

BERMUDEZ, JULES—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Agriculture et Industrie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1719.

BERNADAS, Mme B.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, D'Abadie, Aubry et Allée Rousselin, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1361; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Broad sur 160 pieds de profondeur.

BERNADAS, Mme B.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Allée Rousselin et les rues D'Abadie, Aubry et Broad, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1361; le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à l'Allée Rousselin sur 160 pieds de profondeur.

BERMAN, M. A. et C. CHADUC—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Loi et Hope, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1364; le dit lot No. 11 mesure 64 pieds de face à la rue St. [illegible]

BEAU, JEAN F. A.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bruxelles, Broad, Warsaw et Hope, désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 1565; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Bruxelles et Broad et mesure 36 pieds de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 80 pieds d'un coté et 100 pieds de l'autre coté, le lot No. 11 mesure 64 pieds de face à la rue Hope sur 110 pieds de profondeur, le lot No. 12 mesure 96 pieds de face à la rue Hope sur 140 pieds de profondeur.

BELL, WM. R.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, rue Esplanade, Route Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1889; le dit lot No. 10 mesure 64 pieds de face à la Route St. Jean sur 120 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, TELESPHORE—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, rue Esplanade, Route Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 34 de l'ilet No. 1889; le dit lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la Route St. Jean sur 120 pieds de profondeur.

BAILEY, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Antoine, Hope et Duels, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1640; le dit lot No. 11 mesure 64 pieds de face à la rue Antonia sur 120 pieds de profondeur.

BERNARD, C.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Duels, Français, Hope et Union, désignée comme une portion de l'ilet No. 1549; la dite portion de l'ilet No. 1549 mesure 132 pieds de face à la rue Duels sur 128 pieds de profondeur.

BENJAMIN, A.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fortin, Maurepas, Mystère et Encampment, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1555; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 160 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $10 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Decatur et Chartres, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 11; le dit lot No. 20 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $9 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Decatur et Chartres, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 11; le dit lot No. 21 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $10 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Espagne, Decatur et Mandeville, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 12; le dit lot No. 4 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Peters sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Washington, Lafayette et Royale, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 165; le dit lot No. 14 mesure 25 pieds de face à la rue Dauphine sur 7[illegible] pieds de profondeur.

BRINCKER, H., Jr.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Piété, Désiré, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 360; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Piété sur 126 pieds de profondeur.

BIGNEY, Mme ELLA—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Marais et [illegible], désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 482; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Clouet sur 102 pieds de profondeur.

BREUGNE, ANATOLE—Taxe de 1880, montant à 5c

Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Désiré, Congrès, Magistrat et Loi, désignés comme ilets Nos. 1398 et 1399; les dits ilets Nos. 1398 et 1399 mesurent, chaque, 215 pieds, traversant à la rue Congrès, sur 341 pieds.

BIRD, FRANK, M.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock, Tricou, Foy et Caton, désigné comme l'ilet No. 2764; le dit ilet No. 2764 mesure 268 pieds sur 318 pieds.

BRISCOE, MARIA—Taxe de 1880, montant à $1 80

Une demi partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la Route de Gentilly, coté droit de la ville, désignée comme une demi partie du lot No. 24; la dite demi partie du lot No. 24 mesure 2 arpents de face à la Route de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

BRISCOE, THOMAS—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur la Route de Gentilly, coté gauche de la ville, désigné comme lot No. 6; le dit lot No. 6 mesure 1 arpent de face à la Route de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

BRINKMAN, P. H.—Taxe de 1880, montant à 60c

Vingt-quatre ilets et portion d'ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme 24 ilets et portion d'ilets à Milneburg.

BILGERY, Vve et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 373; le dit lot No. 3 mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Champs-Elysées sur 102 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve et HERITIERS de JOS.—Taxe de 1880, montant à $13 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St. Antoine, Columbus et St. Claude, désigné comme lot No. 29 de l'ilet No. 378; le dit lot No. 29 mesure 32 pieds de face à la rue Remparts sur 127 pieds de profondeur.

BIENVENU, Mme ARISTIDE—Taxe de 1880, montant à $21 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 381; le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Esplanade sur 138 pieds de profondeur.

BIENVENU, Mme ARISTIDE—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 381; le dit lot No. 14 mesure 60 pieds de face à la rue Kerlerec sur 111 pieds de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Urquhart, Champs-Elysées et Villeré, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 511; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Français et Urquhart et mesure 96 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

BIANCHE, CELESTE—Taxe de 1880, montant à $1 05

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues O'Reilly, Aubry, Prieur et Roman, désigné comme lot No. 9 de l'ilet Nos. 906 et 907; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue O'Reilly sur 126 pieds de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Joséphine, Union et Célestine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 912; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Français et Joséphine et mesure 64 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à $12 00

Deux certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Génie, Français et Célestine; désignées comme deux portions de l'ilet No. 1025; une portion mesure 219 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 128 pieds de profondeur; l'autre portion mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Français sur 117 pieds 2 pouces de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Génie, Bagatelle, St. Antoine et Célestine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1026; le dit lot No. 8 mesure 33 pieds de face à la rue Génie sur 128 pieds de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Libéral et Force, désignée comme une portion de l'ilet No. 1175; la dite portion de terre mesure 33 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $9 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Union, Bagatelle et Bourgogne, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 263; le dit lot No. 22 mesure 64 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur.

BIENVENU, PAULINE—Taxe de 1880, montant à $5 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Remparts, Bagatelle et Bourgogne, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 268; le dit lot No. 26 mesure 58 pieds de face à la rue St. Antoine sur 274 pieds de profondeur.

BILGERY, Vve. et HERITIERS de J.—Taxe de 1880, montant à $14 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Champs-Elysées, Marigny et Bourgogne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 272; le dit lot No. 12 mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

BILLAUD, L. C. A.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Carnot et Brutus, désigné comme l'ilet No. 3461; le dit ilet No. 3461 mesure 283 pieds sur 320 pieds.

BRINGIER, Veuve M. D.—Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Galvez et Miro, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1048; le dit lot No. 8 mesure 72 pieds de face à la rue Kerlerec sur 180 pieds de profondeur.

BRISCOE, MARIA—Taxe de 1880, montant à 60c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, désignée comme une portion de l'ilet No. 1197; la dite portion de terre mesure 29 pieds de face à la rue d'Abadie sur 125 pieds de profondeur.

BRINCKMAN, F. H.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Londres, et les rues Nouvelle-Orléans, Loi et Magistrat, désignés comme 23 lots de l'ilet No. 1370.

BRINCKMAN, F. H.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'Avenue Londres, et les rues Nouvelle-Orléans, Loi et Hope, désigné comme l'ilet No. 1505; le dit ilet No. 1505 mesure 320 pieds sur 320 pieds.

BRINCKMAN, SUC. F. H.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hancock, Tricou, Joséphine et Célestine, désigné comme l'ilet No. 964; le dit ilet No. 964 mesure 268 pieds sur 336 pieds.

BRINCKMAN, F. H.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Déléry, Tricou, Génie et Célestine, désigné comme l'ilet No. 973; le dit ilet No. 973 mesure 268 pieds sur 336 pieds.

BRINCKMAN, F. H.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Déléry, Tricou, Génie et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1111; le dit ilet No. 1111 mesure 268 pieds sur 336 pieds.

BERMUDEZ, JEAN—Taxe de 1880, montant à 90c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, les rues Rosière, Castiglione et Nelson, désignée comme une portion de l'ilet No. 1779; la dite portion de l'ilet No. 1779 mesure [illegible] pieds de face au Chemin de Gentilly sur 172 pieds de profondeur.

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 90c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Manuel et Beauregard, désignée comme une portion de l'ilet No. 2508; la dite portion de l'ilet No. 2508 mesure 144 pieds de face à la rue Bruxelles sur 158 pieds de profondeur.

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Manuel et Foy, désigné comme un demi de l'ilet No. 2509.

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Paris et les rues Hamburg, Manuel et Foy, désigné comme un demi de l'ilet No. 2570.

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par [illegible] Paris, [illegible] désigné comme un demi de l'ilet No. [illegible]

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 30c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Paris et les rues Bruxelles, Cato et Foy, désigné comme un demi de l'ilet No. 2582.

BOODLEY, DAVID—Taxe de 1880, montant à 30c

Un tiers d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Paris, et les rues Hamburg, Cato et Solon, désigné comme un tiers de l'ilet No. 2650.

BRIGHT, GEO. Y.—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg, la dite portion de terre mesure 50 pieds de face à la rue Columbia sur 120 pieds de profondeur.

BORDES, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'Avenue Paris, et les rues Bruxelles, Manuel et Foy, désigné comme l'ilet No. 2671; le dit ilet No. 2671 mesure 320 pieds sur 390.

BROWN, JOHN—Taxe de 1880, montant à $2 10

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Pélopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 3086; la dite portion de l'ilet No. 3086 mesure 177 pieds de face à la rue Marigny sur 136 pieds de profondeur.

BLOOMER, CATHERINE—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg; la dite portion de terre mesure 64 pieds de face à la rue Columbia sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, DEWITT C.—Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg; la dite portion de terre mesure 53 pieds 2 pouces de face à la rue Columbia sur 156 pieds 10 pouces de profondeur.

BONHOMME, ZEPHIR—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Lapeyrouse, Onzaga et Tonti, désignée comme une portion de l'ilet No. 1196; la dite portion de l'ilet No. 1196 mesure 32 pieds de face à la rue Rocheblave sur 125 pieds de profondeur.

BORDMAN, HENRY—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mazant, Barthélemy, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 292; le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à rue Mazant sur 120 pieds de profondeur.

BOUSQUET, J. B. et F. LACROIX—Taxe de 1880, montant à ......$1 8[illegible]

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mazant, Remparts, Bourgogne et Barthélemy, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 297; les dits lots Nos. 12 et 13 forment l'encoignure des rues Mazant et Remparts et mesurent chaque, 31 pieds de face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur.

BORON, JEAN—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Mazant, France et Remparts, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 352; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues St. Claude et Mazant et mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

BOYER, Mme WM.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Congrès, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 466; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, P.—Taxe de 1880, montant à $6 60

Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mathilda, Alexandre, Urquhart et Marais, désignés comme lots Nos. 5 à 15 de l'ilet No. 467; les dits lots Nos. 5 à 15 mesurent 300 pieds de face à la rue Mathilda sur 233 pieds de profondeur.

BROPHY, JAMES—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Washington, Urquhart et Marais, désigné comme lot No 7 de l'ilet No. 480; le dit lot No 7 mesure 31 pieds de face à la rue Musique sur 120 pieds de profondeur.

BOTHMAN, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à ......$6 0[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Espagne, Urquhart et Mandeville, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 492; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Marais et Espagne et mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.

BOUTLOUP, Mme M.—Taxe de 1880, montant à ......[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Port, Urquhart et St. Ferdinand, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 580; le dit lot No. 20 mesure 29 pieds de face à la rue Villeré sur 110 pieds de profondeur.

BOUTLOUP, Mme M.—Taxe de 1880, montant à 20c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 60[illegible]; le dit lot No. 14 mesure 42 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 100 pieds de profondeur.

BOUTLOUP, Mme M.—Taxe de 1880, montant à ...... 6[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 640; le dit lot No. 6 mesure 139 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 131 pieds de profondeur.

BORTON, JACOB—Taxe de 1880, montant à $2 10

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Espagne, Mandeville et Prosper, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 745; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

BROWN, M. A.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 917; le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Espagne sur 135 pieds de profondeur.

BLUM D.—Taxe de 1880, montant à 30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Joséphine et Célestine, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 980; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 62 pieds de face à la rue Piété sur 201 pieds de profondeur.

BLOOMER, ELISHA—Taxe de 1880, montant à 90c

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Washington, Génie et Célestine, désignés comme 13 lots de l'ilet No. 1076.

BOGUILLE, LUDGER et AUTRES—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peintres, Franklin, Génie et Libéral, désigné comme ilet No. 1068; le dit ilet No. 1068 mesure 253 pieds sur 300 pieds.

BOEHLER, CHAS. E.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui si trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Désiré, Force et Libéral, désigné comme l'ilet No. 1153.

BOEHLER, CHAS. E.—Taxe de 1880, montant à 15c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Piété, Désiré, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1238.

BOZONIER, E. A.—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Promenade Frorida et Industrie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1593.

BOUMARD, Vve A. F.—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Peintres, Agriculture et Abondance, désignée comme une portion de l'ilet No. 1802.

BOUMARD, Vve A. F.—Taxe de 1880, montant à 10c

Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Peuples, Deers, Trésor et Abondance, désignés comme ilets Nos. 1912 et 1913.

BOUMARD, Vve A. F.—Taxe de 1880, montant à 10c

Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Deers, traversant à Peuples, Trésor et Bénéfice, désignés comme ilets Nos. 1962 et 1963.

BROPHY, THOMAS W.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Royale et Chartres, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 152; le dit lot No. 10 mesure 34 pieds de face à la rue Marigny sur 60 pieds de profondeur.

BONNET, E. L. R.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St. Antoine, Bagatelle et Bourgogne, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 268; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Remparts sur 128 pieds de profondeur.

BONNET, E. L. R.—Taxe de 1880, montant à $1 50

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Habana, Warsaw, Loi et Hope, désignés comme quatre lots de l'ilet No. 1507; les dits quatre lots mesurent 120 pieds de face à la rue Habana sur 126 pieds de profondeur.

BOISDORE FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 497; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

BOYARD, Vve ETIENNE—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 4[illegible]; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 98 pieds de profondeur.

[illegible]OUIN, GUSTAVE—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Bernard, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 500; le dit lot No. 17 mesure 32 pieds de face à la rue Antonia sur 96 pieds de profondeur.

BOWLES, Mme M. A.—Taxe de 1880, montant à ......$2 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Esplanade, Marais et Kerlerec, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 501; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur 87 pieds de profondeur.

BOULIGNY, D.—Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Antonia, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 2 de l'ilet Nos. 505 et 506; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard sur 126 pieds de profondeur.

BONNERON, JEAN—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 509; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur.

BOURGOIN, Vve H.—Taxe de 1880, montant à $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 637; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

BOSSINE, FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Laharpe, Lapeyrouse et Claiborne, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 757; le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur.

BAUDEAN, A.—Taxe de 1880, montant à 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Solidelle et Joséphine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 882; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

BONNE, PAUL—Taxe de 1880, montant à ......$1 8[illegible]

Une certaine lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, O'Reilly et Roman, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 906 et 907; le dit lot No. 3 mesure 21 pieds de face à la rue Prieur sur 118 pieds de profondeur.

BROUTIN, Mme A. R.—Taxe de 1880, montant à $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Français, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 912; le dit lot No. 8 mesure 27 pieds de face à la rue Union sur 150 pieds de profondeur.

BOYDEN, A. H.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Génie, les avenues de Londres et St. Bernard et la rue Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 1033, la dite portion de l'ilet No. 1033 mesure 49 pieds de face à la rue Génie sur 125 pieds de profondeur.

BONPREUNT, A. R.—Taxe de 1880, montant à $4 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Génie et Libéral, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1080; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Français sur 90 pieds de profondeur.

[illegible], PIERRE—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Force et Libéral, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1178; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur.

BOYKIN, HARDY—Taxe de 1880, montant à $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Libéral, Champs Elysées, Force et Français, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1173; le dit lot No. 16 mesure 56 pieds de face à la rue Libéral sur 150 pieds de profondeur.

BOUVIER, M.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Libéral, l'avenue de Londres, les rues Force et Habana, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1181; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Libéral sur 100 pieds de profondeur.

BONNET, J. A. E.—Taxe de 1880, montant à $5 40

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Nouvelle-Orléans, l'avenue de Londres, les rues Force et Vertus, désigné comme l'ilet No. 1202.

BORAND, HENRI JEAN—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Force et Vertus, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 1204; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue St. Bernard sur 100 pieds de profondeur.

BOIDU, Vve JEAN—Taxe de 1880, montant à $2 40

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vertus, Français, Champs-Elysées et Force, désignée comme une portion de l'ilet No. 1290; la dite portion de l'ilet No. 1290 mesure 60 pieds de face à la rue Vertus sur 160 pieds de profondeur.

BOISDORE, Vve JEAN—Taxe de 1880, montant à $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Magistrat, Français et Vertus, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 1293; les dits Nos. 16 et 17 forment l'encoignure des rues Champs-Elysées et Magistrat et mesurent [illegible] pieds de face à la rue Champs-Elysées sur [illegible] pieds profondeur.

BOGUILLE, LUDGER—Taxe de 1880, montant à $1 50

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Magistrat, Français et Vertus, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 1320, le lot No. 7 mesure 127 pieds de face à la rue Union sur [illegible] pieds de profondeur; le lot No. 8 mesure [illegible] pieds de face à la rue Union sur 127 pieds de profondeur.

BROWN, HENRY—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Magistrat, Antonia et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1232; la dite portion de l'ilet No. 1232 forme l'encoignure des rues St. Antoine et Magistrat et mesure 128 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur.

BONNET, J. A. E.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Magistrat, Habana et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1336.

BOUCHER, Mme—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dorgenois, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1354; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Columbus sur 100 pieds de profondeur.

BRODBACK, Vve EVA—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dorgenois, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1354; le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Columbus sur 100 pieds de profondeur.

BOREE, A. L.—Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Bagatelle, Union et Loi, désignée comme une portion de l'ilet No. 1375; la dite portion de l'ilet No. 1375 mesure 50 pieds de face à la rue Magistrat sur 150 pieds de profondeur.

BOUTTE, ELISE—Taxe de 1880, montant à ......

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Duels et Industrie, désignée comme une portion de l'ilet No. 1583.

BORGES, JEROME M.—Taxe de 1880, montant à 30c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Commerce et Industrie, désigné comme l'ilet No. 1380; le dit ilet No. 1380 mesure 285 pieds sur 150 pieds.

BOISELLE, DOMINIQUE—Taxe de 1880, montant à $4 80

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Canal Marigny, bornée par les ilets Nos. 1940 à 1956, 2118, 2119, 2200 à 2380, 2488, 2491 à 2496, la dite portion de terre mesure 450 pieds de face au Canal Marigny sur 366 pieds de profondeur.

BUREL, JOS. Sr.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Union et Bagatelle, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 263; le dit lot No. 20 mesure 17 pieds de face à la rue Dauphine sur 128 pieds de profondeur.

BUCHANAN, SUC. DE A. M.—Taxe de 1880, montant à $48 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 381; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur.

BUCHANAN, SUC. DE A. M.—Taxe de 1880, montant à $1 80

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Johnson et Galvez, désignée comme une portion de l'ilet No. 1087, la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 213 pieds d'un coté sur 217 pieds de l'autre coté.

BULRIER, OSWALD—Taxe de 1880, montant à $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 770; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur 115 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Lapeyrouse et Laharpe, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 894; le dit lot No. 6 mesure 66 pieds de face à la rue Prieur sur 207 pieds de profondeur.

[illegible], JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Londres et les rues Magistrat, Nouvelle-Orléans et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1235; la dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Londres et la rue Magistrat et mesure 128 pieds de face à l'Avenue Londres sur 128 pieds de profondeur.

BUDDEKNORFF, Mlle M. G.—Taxe de 1880, montant à ......$2 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Kelerec, Columbus et Tonti, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1192; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 75 pieds d'un coté et 60 pieds de l'autre coté.

BRUGNOT, P. F. et MARINET—Taxe de 1880, montant à $1 20

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Vertus, Union et Français, désignée comme une portion de l'ilet No. 1208; la dite portion de l'ilet No. 1208 mesure 30 pieds de face à la rue Force sur 127 pieds de profondeur.

BRUGERE, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à 50c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Vertus et Magistrat, désignée comme une portion de l'ilet No. 1227; la dite portion de l'ilet No. 1227 mesure 36 pieds de face à la rue Marigny sur 166 pieds de profondeur.

BUCHANAN, WM.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Hope, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1328; le dit lot No. 9 mesure 1[illegible]5 pieds de face à la rue Loi sur 160 pieds de profondeur.

BULL, HENRY C.—Taxe de 1880, montant à $5 40

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Florida, Maurepas, Marais et Savage, désignée comme une portion de l'ilet No. 1560; la dite portion de l'ilet No. 1560 mesure 60 pieds de face à la rue Florida sur 150 pieds de profondeur.

BUNDY, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à 45c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 1, 3, 7 et 9 dans une portion de terre, bornée par les rues St. Philippe, Esplanade, May et Lac; les dits lots Nos. 1, 3, 7 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUNDY, F. LEWIS—Taxe de 1880, montant à 45c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 2, 4 et 5 dans une portion de terre bornée par les rues St. Philippe, Esplanade, May et Lac; les dits lots Nos. 2, 4 et 5 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUNDY, ELIZABETH F.—Taxe de 1880, montant à 45c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 6, 8 et 11 dans une portion de terre, bornée par les rues St. Philippe, Esplanade, May et Lac, les dits lots Nos. 6, 8 et 11 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUNDY, JOHN C.—Taxe de 1880, montant à 45c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 12, 15 et 16 dans une portion de terre bornée par les rues St. Philippe, Esplanade, May et Lac; les dits lots Nos. 12, 15 et 16 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUDD, WM.—Taxe de 1880, montant à $4 90

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mazant, Barthélemy et Dauphine, désignés comme lots Nos. 11, 12 et 13 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent 96 pieds de face à la rue Bourgogne sur 119 pieds de profondeur.

BUREL, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Mazant, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 353; le dit lot No. 28 mesure 33 pieds de face à la rue Barthélemy sur 119 pieds de profondeur.

BULLEN, FRANK J.—Taxe de 1880, montant à $11 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Mandeville, Espagne et St. Claude, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 371; le dit lot No. 20 mesure 28 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

BULLEN, JOHN—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Marais et St. Claude, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 382; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Espagne sur 60 pieds de profondeur.

BU[illegible]—Taxe de 1880, montant à [illegible]

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, [illegible], Magistrat et Loi, désignés comme 4 lots de l'ilet No. 1386.

BUTLER, PETER et J. MICHEL—Taxe de 1880, montant à $1 50

[illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Chemin de Gentilly, [illegible] désignée comme lot No. [illegible], mesure 1 arpent de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inferieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaries, commençant à 11 heures A. M., le 3ème jour de novembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

AUCH, GASPAR—Taxe de 1880, montant à ......[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philip, First, Howard et Liberty, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 328; le dit lot No. — mesure 20 pieds de face à la rue Philip sur 83 pieds de profondeur.

[illegible], BERNARD—Taxe de 1880, montant à ......[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, St. André et Ste. Marie, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 106; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds 9 pouces de face à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur.

AUGUST, PIERRE—Taxe de 1880, montant à $2 70

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Harmony, Pleasant, St. Patrick et St. Denis, désignés comme lots Nos. 5, 6 et 7 de l'ilet No. 280; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent 90 pieds de face à la rue Harmony sur 80 pieds de profondeur d'un coté et 125 pieds de l'autre coté.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. G. C. ANTOINE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 28 Septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Legislature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion (triangulaire) de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Melpomène et Thalia, désignée comme un portion triangulaire de terre dans l'ilet No. 482, la dite portion (triangulaire) de terre mesure 186 pieds sur 269 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1876, 1877 et 1878, montant à $12 70.

Aucune adjudication sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquereur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquereur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur. Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CASPAR AUCH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle Orléans, 28 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Marie, Religieuse, Rousseau et Félicité, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 3[illegible], les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent, ensemble, 113 pieds 2 p[illegible] de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 144 pieds, 2 pouces, et forment l'encoignure des rues Ste. Marie et Religieuse. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $33 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquereur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquereur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. BERNARD A[illegible]

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, District Supérieur, [illegible] Union. Nouvelle-Orléans, 28 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Legislature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Ste. Marie et St. André, désigné comme lot No. 13 dans l'ilet No. 106; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds 9 pouces de face à la rue Constance sur 150 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874, 1875, 1877 et 1878, montant à $121 30.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquereur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquereur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Vve JOHN H. ATTHAUS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 28 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Legislature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philippe, St. Denis, St. Patrick et Première, désignée comme partie des lots Nos. 7 et 9 dans l'ilet No. 288. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $29 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquereur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquereur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mr OSCAR ALLEN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 28 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis investi par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 3ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues [illegible], Locust, Septième et Huitième, désigné comme carré No. 361 [illegible]; le dit carré mesure 277 pieds [illegible] pouces sur 277 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat des années 1875 et 1877, montant à $6 95.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquereur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquereur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions. Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes Pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 3ème jour de novembre A.D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

BUELAR, G. A.—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Rousseau et Levee, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 25, le dit lot No. 8 mesure 40 pieds de face à la rue Levée sur 125 pieds de profondeur.

BUDDECKE, C. T.—Taxe de 1880, montant à $4 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, St. Thomas, Sixième et Washington, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet No. 31; les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 61 pieds de face à la rue Levée sur 105 pieds de profondeur.

BRILLER, JAMES—Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Annonciation et Chippewa, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 83; le dit lot No. 20 mesure 60 pieds de face à la rue Septième sur 125 pieds de profondeur.

BROWN, PATRICK—Taxe de 1880, montant à $3 60

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. André, Clara et Magnolia, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 375; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 112 pieds de profondeur.

BERGEZ, EUGENE—Taxe de 1880, montant à ......[illegible] 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Clara, Willow et Washington, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 387; le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Quatrième et Clara et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 125 pieds de profondeur.

BOHRMAN, H.—Taxe de 1880, montant à 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Willow, Claiborne et Philip, désignés comme lots Nos. 1 et 18 de l'ilet No. 390, les dits lots Nos. 1 et 18 forment l'encoignure des rues Jackson et Willow et mesurent 30 pieds de face à la rue Jackson sur 116 pieds de profondeur.